

Régis GARCIA

UNE RECHERCHE À L'ÉPREUVE DE SES TRADUCTIONS – mise en récit d'une recherche-expérimentation dans le cadre d'un dispositif Cifre.

**Communication au colloque 2017 du laboratoire en science de l'éducation
Experice, Université Paris 8 – Saint Denis. 9 juin 2017**

PROLOGUE

En deuxième année de thèse, je suis doctorant à Experice Paris 8 – Saint-Denis, sous la direction de Pascal Nicolas-Le Strat.

J'ai travaillé comme éducateur spécialisé pendant 15 ans, d'abord dans le champ du handicap puis dans le champ de la prévention spécialisée, en tant qu'éducateur de rue. C'est à cette période-là que j'ai pu reprendre des études en Master en concomitance avec le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS).

Quand j'occupais les fonctions d'éducateur de rue, j'ai été amené à participer à un réseau parentalité (généralement connu sous l'appellation REAAP, Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Je découvrais alors ce type de réseau autant que le champ de la parentalité, terme que je n'avais encore jamais ni entendu, ni lu. Cette expérience a été le point d'appui pour commencer une recherche sur les politiques publiques de parentalité et sur les dispositifs de soutien à la parentalité, à partir de deux sources d'étonnement : d'une part des professionnels qui se rencontraient dans le cadre de ce réseau depuis dix ans n'étaient pas en mesure d'en définir l'objet (pas de définition du terme parentalité) ou d'en circonscrire les contours ; d'autre part parce que, de ce réseau, les parents étaient absents.

Quelques mois avant le terme du Master2, j'ai compris qu'il était devenu essentiel pour moi de poursuivre l'activité de recherche ; la thèse m'a semblé être le meilleur moyen de le faire.

J'ai donc démissionné de mon poste d'éducateur. Je me suis inscrit en doctorat.

Puis, je suis entré en contact avec une association à qui j'ai proposé de m'embaucher dans le cadre d'une Cifre (Convention industrielle de formation par la recherche).

La Cifre est une convention qui permet à une entreprise, une association ou une collectivité d'embaucher un doctorant pendant trois ans en contrepartie d'une aide financière pour sa rémunération ; cette convention est signée entre l'association, le laboratoire de recherche et l'ANRT (Association Nationale de Recherche et Technologie), association qui a délégation du ministère de la recherche pour gérer ces conventions.

Depuis septembre 2015, je travaille donc au sein du service d'Animation Départementale Parentalité, à temps plein, partagé entre l'intervention et la partie théorique de la recherche.

INTRODUCTION

Cet article s'inscrit dans la suite du colloque 2017 du laboratoire en science de l'éducation Experice (Expérience Ressources Culturelles Éducation, Université Paris 8 / Université Paris 13 / Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)), à l'occasion duquel j'ai eu la chance de pouvoir proposer une communication.

J'ai reçu l'appel à communication pour ce colloque intitulé « *Pratiques sociales et apprentissages* », et en particulier pour l'atelier « *Pratiques de recherche, expériences de chercheur* », comme une invitation à raconter, à mettre en récit nos expériences et nos pratiques de recherche, à les documenter pour faire apparaître la manière dont elles se construisent, se fabriquent.

Comment le cadre dans lequel la recherche peut se déployer se construit-il ? Quelle articulation entre le terrain d'une recherche-expérimentation et la commande de recherche ? Dans une démarche de recherche-action, quelles opérations permettent-elles de constituer le chercheur comme un acteur et légitimer l'activité de recherche au sein d'une organisation qui tire sa légitimité de l'intervention sociale ?

La communication pour le colloque Experice m'a conduit à présenter la mise en place du cadre de ma recherche sous le titre : « *Expérimenter des configurations pour une co-construction du problème public de parentalité – Posture de chercheur dans le cadre d'une Cifre* ».

Au moment d'établir le texte de cette communication pour les actes du colloque, reprenant mes notes et nourri des échanges ayant eu lieu durant l'atelier, mon regard est attiré par le fait que, dans cette présentation, j'ai mobilisé une notion, la « traduction », de manière inattendue et pour la première fois depuis le début de ma recherche. Je n'avais pas anticipé qu'elle se glisse dans mon travail. Éclairé par les questions qui m'ont été posées, je me rends compte que je l'ai utilisée avec des significations différentes et à partir de plusieurs endroits de la recherche.

La transcription à l'écrit de la communication est ainsi l'occasion de prendre acte du fait que cette notion, *a priori* étrangère à mon champ de recherche, affleure à plusieurs endroits, et donc de m'interroger sur les conditions de son apparition et sur sa pertinence.

Je propose par conséquent de suivre son émergence dans les différents moments et les différents lieux de ma recherche, en repérant par quels chemins, quelles modalités elle y est parvenue, et d'observer la manière dont cette notion percute mon terrain.

Il s'agira, pour cela, de me retourner vers les deux premières années de thèse et de reparcourir les écrits qui m'ont permis de documenter la construction du cadre de ma recherche.

Cette pérégrination permettra ainsi une nouvelle exploration tout en rejoignant le projet initial de la communication dans le cadre du colloque, c'est-à-dire en poursuivant l'objectif de mettre en récit la construction du cadre de la recherche dans la situation particulière de la Cifre, de documenter et d'interroger les conditions d'ouverture du terrain, la place du chercheur et ses liens avec les acteurs.

CONDITIONS D'ÉMERGENCE DU TERME TRADUCTION

Pour entreprendre cette humble et micro-archéologie personnelle, pour chercher à comprendre comment la « traduction » a émergé dans mon travail et pourquoi elle fait sens aujourd'hui, j'ai utilisé différentes sources.

D'abord je me suis penché sur mes écrits passés. Puis j'ai fouillé dans les courriels reçus et envoyés, traces utiles pour retrouver les dates auxquelles des événements ou des échanges ont eu lieu. Enfin, j'ai eu recours à mon « compte client » et à l'historique des commandes de livres sur internet.

Le premier effet de cette enquête est un double constat : d'abord je me rends compte que je côtoie la « traduction » depuis beaucoup plus longtemps que je ne le pensais, et que je la côtoyais bien avant de la mobiliser comme une notion opératoire ; ensuite, je constate que cette cohabitation n'aurait pas été possible sans l'existence de dispositifs.

Avant d'observer les différents sens que le terme « traduction » a pu prendre spontanément dans mes écrits, je vais tenter de repérer les moments et les dispositifs qui ont permis le passage du terme employé dans son sens courant, à sa mobilisation en tant que notion, puis son entrée en scène dans la recherche.

Une émergence rendue possible par les dispositifs et les rencontres

Depuis 2011, Pascal Nicolas-Le Strat a porté et animé un espace de coopération nommé « Fabriques de Sociologie »¹, défini comme « *un espace de recherche en sciences sociales* » réunissant à la fois chercheurs, militants, travailleurs sociaux, artistes, etc., dans le but de valoriser et mutualiser les recherches-actions et recherches-expérimentations, de créer des « *communautés de travail* » et constituer une ressource à partir des contributions de chacun. J'avais pu y prendre part lorsque j'étais étudiant en Master. J'y avais rencontré, notamment, Sébastien Joffres.

Ce rendez vous mensuel qui réunissait de nombreux participants s'est fragmenté après la nomination de Pascal Nicolas-Le Strat à l'Université Paris 8 – Saint-Denis.

Un des espaces issu de cette fragmentation est un groupe de réflexion transdisciplinaire (le Groupe Recherche-Action en Sciences Sociales, le GRASS) que nous avons constitué entre enseignants chercheurs, sociologues, formateurs et plusieurs autres doctorants, dont Sébastien Joffres.

Par ailleurs, depuis sa nomination, Pascal Nicolas-Le Strat a prolongé les « Fabriques de sociologie » sur son nouveau territoire de recherche. Il a également initié la création d'un groupe de travail entre doctorants à Paris 8, qui se réunit quatre fois par an, et contribue (parfois même co-construit) le séminaire doctoral qu'il mène « Faire commun en recherche(s) »². Ce groupe réunit les doctorants dont il dirige les thèses ou ceux avec lesquels il est en affinité, dont Sébastien Joffres.

Sébastien Joffres est doctorant en sociologie ; il produit une « *Sociologie du métier de formateur en travail social* »³ à partir d'une analyse de l'activité des formateurs, prise

1 <http://www.fabriquesdesociologie.net/>. [consulté le 23 août 2017].

2 <http://www.commun-en-recherche.org/a-propos/>. [consulté le 23 août 2017].

3 Joffres Sébastien. Site personnel : <http://www.processoc.fr/these-en-projet/>. [consulté le 23 août 2017].

dans ses dimensions individuelle et collective, et en rapport aux différentes prescriptions dont leur métier fait l'objet.

Depuis le début de nos rencontres, Sébastien Joffres nous fait part de son cheminement à partir de la sociologie de « l'acteur-réseau » de Bruno Latour et de la « sociologie de la traduction » de Bruno Latour, Madeleine Akrich et Michel Callon. Il expose ses travaux, analyse son terrain à partir de leurs approches de l'activité ; à différents moments, échange par courriels⁴, envoie des textes, rédige une note de synthèse portant sur la sociologie de Latour, contribue au séminaire.

Ce faisant, il m'a familiarisé avec ces approches théoriques qui me paraissaient pourtant fort éloignées de mes objets de recherche.

Un rapide retour sur mon activité me permet de retrouver les traces qui témoignent de cette imprégnation.

En janvier 2016, Sébastien Joffres répond à la demande d'éclaircissement que je lui avais adressée, par courriel, en m'indiquant différentes références bibliographiques concernant la sociologie de Bruno Latour et en joignant la note de synthèse qu'il a rédigée.

En novembre 2016, je m'attelle à l'écriture d'un texte sur les « Sites de problématisation » à partir de mes observations de terrain (texte qui n'aboutira pas à un article) ; j'utilise cette notion issue des travaux de Callon, Lascoumes et Barthe⁵, à partir de la lecture qu'en fait Pascal Nicolas-Le Strat dans son livre « *Le travail du commun* »⁶.

En janvier 2017, je télécharge le texte « *Le grand Léviathan s'appriivoise-t-il ?* »⁷.

En mars 2017, je reprends la note de synthèse de Sébastien Joffres, puis je lis et annote le texte « *Le grand Léviathan ...* ».

Le même jour je commande l'ouvrage sus-cité « *Agir dans un monde incertain ...* » qui fait aujourd'hui partie des approches théoriques qui interpellent fortement mon terrain.

Lorsque je prépare la communication pour le colloque Experice, mon regard est donc sensibilisé à cette notion de traduction, et je constate que plusieurs des écrits que j'ai déjà produit utilisent le terme « traduction ».

Examinons maintenant les différents sens que le terme « traduction » va prendre dans mes écrits avant d'être mobilisé en tant que notion théorique.

Comment le terme « traduction » fait sens et trace dans mes productions ?

Lorsque je lis mes écrits, je constate que le terme « traduction » est employé de manière récurrente et dans son sens courant, mais toujours, semble-t-il, pour chercher à désigner un même processus.

4 Correspondance Joffres Sébastien : 1^{er} juin 2015, dans le cadre de l'écriture du mémoire Master 2 ; 25 janvier 2016, suite à la présentation de ses travaux dans le cadre des rencontres du GRASS; 12 février 2017, dans le cadre des échanges collectifs du GRASS.

5 Callon Michel, Lascoumes Pierre, Barthe Yannick. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Éditions du Seuil, édition révisée, 2001, 437 p. (Point-essais).

6 Nicolas-Le Strat Pascal. *Le travail du commun*. Saint Germain sur Ille : Éditions du Commun, 2016, p. 265.

7 Callon Michel, Latour Bruno. *Le grand Léviathan s'appriivoise-t-il ?* In : *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs* [en ligne]. Paris : Presses des Mines, 2006. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesmines/1190>>. ISBN : 9782356710239. DOI : 10.4000/books.pressesmines.1190. [consulté le 23 août 2017].

Je propose ici de prendre les citations hors contexte dans le simple but d'observer si le terme, tel que je l'ai mobilisé, recouvre différentes nuances de sens ; ces citations seront reprises *infra* pour une explicitation du sens que ces « traductions » prennent dans le contexte du terrain de recherche.

Dans le premier texte⁸ :

- « *il va (...) falloir que j'opère une **traduction** entre deux logiques différentes* » : le terme est mobilisé ici afin de désigner l'action nécessaire (ou la suite d'actions nécessaires) au passage entre deux manières différentes de raisonner, de penser, qui structurent un discours et des pratiques spécifiques.
- « *Il semble essentiel de procéder à un décryptage des référentiels et des **traductions** de ces référentiels* » : le terme « référentiel » est utilisé ici en référence aux travaux de Pierre Muller, dans le champ de l'analyse cognitive des politiques publiques (cf *infra* p.7). Chercher à décrypter la manière dont un référentiel est traduit conduit à porter le regard sur les conséquences de ce « processus prescriptif », c'est-à-dire sur la déclinaison opérationnelle d'une politique publique. Concernant la Cifre, il s'agit par conséquent d'appréhender les outils mis à la disposition des contractants – contrat de collaboration, recommandations de l'ANRT concernant la confidentialité, etc. – comme un ensemble de dispositifs opérationnels qui mettent en œuvre un référentiel de politique publique et donc le révèlent.
Notons que, dans cette citation, la traduction est un objet déjà réalisé et non une action.
- « *La logique de l'entreprise et des sciences « exactes » (qui se rejoignent sur la notion de résultats et de **traduction** des résultats en objets créateurs de valeur)* » : nous retrouvons le terme « traduction » mobilisé comme lien de causalité entre deux éléments. Un élément est la traduction d'un autre en tant qu'il en est la conséquence. On se trouve-là dans une métaphore mécaniste qui suggère que la recherche produit des résultats automatiquement « valorisables » sur un marché des biens et des services. Par ailleurs, il s'agit également de la transposition d'une réalité à une autre : passer du monde de la recherche au monde du commerce. Ce qui était exprimé dans un système est transposé dans un autre.
Dans ce cas, il me semble important de noter que l'objet qui se trouve « traduit », change à la fois de nature et de signification, contrairement à ce que l'on peut trouver dans les premières citations quand il est question d'une logique simplement traduite dans une autre logique, ou encore dans une opération de traduction entre deux langues, car alors la nature et la signification de ce qui est traduit restent stables ou tendent à l'être (un mot reste un mot ; on cherche à faire correspondre les deux significations, même si le passage d'une langue à l'autre produit des distorsions).
- « *Il paraît essentiel d'opérer une **traduction** pour penser des formes, élaborer des articulations avec les organisations sociales, construire des dispositifs à partir des*

8 Garcia Régis. *Construire un terrain comme négociation d'une commande. Une recherche dans le cadre du dispositif Cifre*. 2017. En ligne : <http://ecolemutuelle.fabriquesdesociologie.net/author/regis/>. [consulté le 23 août 2017].

*pratiques et des logiques propres aux sciences sociales. Dans le cas qui m'intéresse, cette **traduction** doit porter sur la question de la confidentialité et de la publicisation des résultats* » : la traduction est, dans ce cas, une action, et même une « opération de traduction » qui consiste, à nouveau, dans le fait de transposer des objets élaborés dans un premier monde (celui de l'entreprise et des sciences exactes) dans un deuxième monde en les adaptant à ses nécessités singulières (celui des associations et des sciences humaines et sociales). La traduction est donc à la fois transposition, interprétation et invention.

Dans le second texte⁹ :

- « *pour mettre en place une Cifre dans un cadre associatif il y a un immense travail de **traduction** à faire* » : on retrouve l'idée de passer d'un monde à un autre, d'une façon de penser à une autre tout en conservant la forme générale de ce qui est traduit ;
- « *La première étape de cette **traduction** a donc été de formaliser une commande de recherche adressée par l'association pour contribuer au développement d'un de ses services. Tâche que la direction de l'association m'a confiée* » : il s'agit ici d'une forme de décodage qui permet la transposition d'un système à un autre. Une opération qui pourrait s'apparenter au processus décrit en biologie concernant la production des protéines, qui est d'ailleurs lui-même désigné par le terme « traduction ». Pour fabriquer la protéine, il faut décoder l'ADN, c'est-à-dire passer du système de codes ATCG à la construction de la protéine par l'intervention d'intermédiaires spécialisés, dont les ribosomes. Dans le travail de « traduction » effectué dans le cadre de la Cifre, il a fallu lire l'activité de l'association qui était codée en fonction d'un système spécifique, et lui faire correspondre une commande codée pour un autre système.

À partir de ces citations il est possible de dégager plusieurs nuances de sens que prend ce terme.

On peut d'emblée noter que « traduction » désigne soit l'objet issu de l'action soit l'action elle-même.

Lorsqu'il s'agit de désigner un objet, le terme induit un rapport de causalité, c'est-à-dire l'idée qu'un élément est la conséquence d'un autre, qu'un élément est la traduction d'un autre au sens où il a été produit par ce dernier. Ce qui implique également une chronologie et des temporalités différentes pour les deux éléments. Donc la traduction met en rapport deux objets qui sont liés par ce rapport de conséquence, qui sont à la fois des objets identiques et différents et qui n'adviennent pas au même moment. L'objet qui se trouve « traduit » peut être modifié dans ce passage, transformé à la fois dans sa nature et dans sa signification.

Lorsque le terme désigne une action, on trouve l'idée de transposition d'un domaine dans un autre, d'une réalité à une autre, comme passer, par exemple, du monde de la recherche au monde du commerce. Ce qui était exprimé dans un système est transposé

9 Garcia Régis. *Faire terrain de recherche dans / pour / contre l'institution*. Communication Séminaire Doctoral Pascal Nicolas-Le Strat, Laboratoire Experice, Université Paris 8 – Saint-Denis, 3 mars 2017.

dans un autre. La traduction désigne alors les opérations nécessaires au passage entre deux manières différentes de raisonner, de penser, qui correspondent respectivement à chacun des mondes. La traduction est donc à la fois transposition, interprétation et invention. Enfin, la traduction porte également l'idée de « décodage » / « recodage » qui nous renseigne sur la manière d'effectuer la transposition d'un système à un autre.

« TRADUCTION » : UN TERME POUR DÉCRIRE LA CONSTRUCTION DU CADRE DE LA RECHERCHE

Après avoir dégagé différentes significations du terme « traduction » en prenant appui sur les usages que j'ai pu en faire, je propose maintenant de montrer comment ce terme, apparu sans que je ne m'en aperçoive, a fini par insister et s'imposer comme une modalité de description du cadre de ma recherche.

La première raison tient certainement à la nature même du dispositif Cifre, à son histoire, à ce qu'il implique comme relations entre mondes différents et au fait qu'il situe la thèse comme venant répondre à une commande.

Le dispositif Cifre : d'un monde à l'autre, la traduction devient nécessité

Dans un article qui tentait d'analyser le lien entre ouverture du terrain et commande, j'écrivais concernant le dispositif Cifre : « *Le schéma à partir duquel la Cifre a été conçue est celui de l'industrie et de l'entreprise (les sigles donnent une première indication puisque « T » dans ANRT désigne « technologie » et le « I », de Cifre, « industrielle ») ; mais plus j'avance dans la constitution du dossier, plus je prends la mesure du poids de ce modèle dans les attentes et la grille de lecture de l'ANRT, dans le référentiel mobilisé pour se prononcer sur l'éligibilité du dossier et sa valeur scientifique. Il va donc falloir que j'opère une **traduction** entre deux logiques différentes* »¹⁰.

La Cifre pose la recherche menée par le doctorant comme venant répondre à la commande du service Recherche et Développement d'une entreprise. Voici donc un dispositif d'encadrement de la thèse pensé à partir du modèle de l'entreprise – un modèle qui prévoit que la thèse se déroule dans une organisation dotée d'un tel service, c'est-à-dire dans une entreprise qui emploie déjà des chercheurs ayant définis des objets de recherche spécifiques, en lien avec l'activité et les projets de développement de l'entreprise. C'est dans cette activité de recherche très contextualisée que les travaux du doctorant doivent s'inscrire.

Le dispositif Cifre induit par conséquent un rapport particulier avec l'employeur puisqu'il situe la recherche du doctorant en lien avec l'activité de l'entreprise et le doctorant dans un rapport de prestataire à commanditaire. « *L'entreprise confie* » au doctorant « *une mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique* ».

10 Garcia Régis. *Construire un terrain comme négociation d'une commande. Une recherche dans le cadre du dispositif Cifre*, op. cit.

Cette articulation est même une des conditions d'octroi de la Cifre : « *L'employeur n'est éligible que si le sujet de recherche s'inscrit nettement dans son objet et son développement* »¹¹.

Ceci indique trois éléments essentiels qui sont venus structurer le cadre de ma recherche : d'abord le fait que le dispositif Cifre porte en lui un référentiel, des logiques, des valeurs qu'il va falloir comprendre ; ensuite que la thèse doit répondre à une commande ; et, enfin, que cette commande est-elle même la traduction d'un projet de développement.

Procéder au décryptage des référentiels et des traductions de ces référentiels

L'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie), qui a délégation du ministère de la recherche pour gérer les Cifre, même si elle explique, dans l'onglet « *historique* » de son portail internet, qu'elle est reconnue « *par arrêté ministériel* » depuis « *1953 (...) comme représentative de la recherche technique en France* »¹², ou encore que c'est le « *ministère chargé de la Recherche qui finance les Cifre (...) depuis 1981* »¹³, elle n'expose pas clairement la politique publique dans laquelle elle s'inscrit.

Une navigation internet permet d'accéder à un ensemble d'informations (concernant « *le principe* », les « *conditions d'attribution* », les « *critères d'évaluation* »), d'outils (« *préparer sa Cifre* », « *Trame pour la rédaction du contrat de collaboration* ») et de recommandations (« *recommandation en matière de confidentialité et propriété intellectuelle appliquée aux contrats Cifre* », « *conseils pour rédiger son projet de recherche* », etc.)¹⁴, qu'elle délivre à l'attention des entreprises et des doctorants qui souhaitent effectuer une demande de Cifre. Ces éléments se rapportent essentiellement aux deux documents contractuels qui constituent le cadre dans lequel le doctorant doit développer sa recherche : la « *convention* » Cifre en elle-même, qui est contractée entre l'entreprise et l'ANRT, et le « *contrat de collaboration* » qui doit être établi par l'entreprise et le laboratoire et qui « *stipule les conditions de déroulement du partenariat* ».

L'examen de tous ces éléments peut nous permettre d'identifier les grandes orientations de la politique dans laquelle l'ANRT s'inscrit.

En effet, si l'on considère l'ensemble de ces informations, outils, recommandations ou contrats comme la déclinaison opérationnelle d'un référentiel de politique publique, il paraît alors possible de décrypter les principales tendances du référentiel qui la structure.

11 ANRT. Conditions générales d'octroi et de suivi des conventions industrielles de formation par la recherche – Cifre, p.1. Disponible sur le site internet de l'ANRT :

http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/mode_emploi.jsp?p=40#02. [consulté le 30 août 2017]

12 ANRT, Historique, disponible sur le site internet de l'ANRT :

http://www.anrt.asso.fr/fr/association/qui_somme_ns_historiq.jsp#.WZ3VT0lpy70/. [Consulté le 30 août 2017].

13 ANRT, Plaquette Cifre, disponible sur le site internet de l'ANRT :

http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/accueil.jsp#.WZ1Utulpy71/. [Consulté le 30 août 2017].

14 ANRT, Présentation du dispositif Cifre, site internet : <http://www.anrt.asso.fr/>. [Consulté le 30 août 2017].

Selon Pierre Muller « la définition d'une politique publique repose sur une représentation de la réalité qui constitue le référentiel de cette politique. Le référentiel correspond d'abord à une certaine conception de la place et du rôle du domaine concerné dans la société. (...) Il s'agit à la fois d'un processus cognitif fondant un diagnostic et permettant de comprendre le réel (en limitant sa complexité) et d'un processus prescriptif permettant d'agir sur le réel »¹⁵. La forme opérationnelle, en tant que structure mise en place pour agir sur le réel, constitue une voie d'accès au référentiel, au sens où elle révèle un type de discours, une manière particulière de se représenter la réalité et le problème public. Par exemple, lorsque l'on entre dans le détail du contrat de collaboration, ce dernier apparaît comme un outil juridique qui doit statuer sur différents points, notamment la confidentialité, la propriété et l'exploitation des résultats de la recherche et enfin la question du brevet.

Si la compréhension des enjeux n'est pas évidente d'emblée, le document de référence publié par l'ANRT¹⁶ montre clairement le lien entre la confidentialité et l'exploitation des résultats de la recherche, c'est-à-dire le brevet, en établissant que « la confidentialité doit être respectée » tant que « les résultats susceptibles d'être brevetés n'ont pas donné lieu au dépôt d'une demande de brevet ».

Un accord doit être conclu concernant la propriété et l'exploitation des résultats de la recherche pour pouvoir gérer, le moment venu, le fait que « le contrat [de collaboration] débouche sur des résultats valorisables » et « brevetables ».

Derrière ces recommandations de l'ANRT, transparait une politique publique à laquelle il n'est jamais fait référence explicitement, qui se construit depuis 1953.

La Loi sur l'innovation de 1999, ou Loi Allègre, semble constituer un moment structurant. La « valorisation des résultats de la recherche » est inscrite dans le code de la Recherche (article L.112-1) comme un des objectifs de la recherche et dans le code de l'éducation (article L. 123-3) comme une des missions du service public de l'enseignement supérieur (« la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technologique »)¹⁷.

La valorisation de la recherche entre dans la « Stratégie » du ministère de L'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche¹⁸.

Cette politique publique constitue même un objectif national qui répond à ce qui est conçu comme une difficulté de la France à « traduire ses découvertes en applications industrielles », et s'inscrit dans la logique de compétition économique entre les différents pays industrialisés (« plus de publications que la Corée mais huit fois moins de brevets »).

15 Muller Pierre. « Référentiel », in Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris : Presses de Sciences Po, « Références », 2010, p. 556.

16 Alain Gallochat. L'utilisation des brevets par les entreprises françaises. Rapport d'information. Sénat. 9 mai 2001. Disponible sur le site : <https://www.senat.fr/rap/r00-377/r00-37776.html>. [Consulté le 6 janvier 2017].

17 Informations présentées dans un diaporama diffusé par l'université Toulouse Jean Jaurès, disponible sur internet : http://www.univ-tlse2.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1297783575371&ID_FICHE=1170169784637. [Consulté le 10 juillet 2017].

18 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid51354/valorisation-de-la-recherche.html>. [consulté le 22 juillet 2017].

Mais le référentiel qui organise cette politique publique n'est pas uniquement importé du monde de l'entreprise et articulé à la politique industrielle nationale, il est correspond également au modèle des Sciences Exactes, et met en tension les Sciences Humaines et Sociales. Comme l'indique l'université Toulouse Jean Jaurès, dans les « *nouveaux enjeux* » de valorisation de la recherche, « *les SHS semblent avoir été moins présentes, notamment en raison de l'incompatibilité du dispositif « brevet » avec les résultats valorisables* »¹⁹.

Cependant, les universités semblent vouloir s'inscrire dans ces grandes orientations et ce modèle économique, en appelant de leur vœux des « SHS innovantes » et en cherchant à exploiter « *d'autres modes de valorisation, tels que le droit d'auteur, le transfert de savoir-faire, l'innovation service* », s'appuyant sur la certitude que la recherche en SHS peut contribuer au « *développement économique et social* » et à « *l'évolution des pratiques professionnelles* »²⁰.

On voit bien, là en particulier, se dessiner, comme l'indiquait Pierre Muller, une conception de la place et du rôle de la recherche dans la société : la recherche en SHS doit, au même titre que la recherche en Sciences Exactes, produire des résultats valorisables économiquement, c'est-à-dire traduire ses résultats en produits brevetables et donc valorisables, en s'inscrivant dans une logique marchande pour contribuer à la lutte pour la compétitivité nationale.

Le dispositif Cifre induit cette logique sans la mettre en évidence et sans l'interroger. Par voie de conséquence, le cadre de ma recherche en a été fortement impacté. Le dispositif et l'université imposent des procédures et obligent à statuer sur ces questions pourtant très éloignées de la réalité de l'association-employeur et des objets de recherche.

La constitution du dossier de demande de Cifre m'a finalement conduit, progressivement, à décrypter ces logiques importées d'un autre monde que celui de l'association, à les traduire pour parvenir à construire la commande de recherche telle qu'elle pouvait être attendue.

Une Cifre inscrite dans une association : construire une commande par une opération de traduction de l'activité de l'association dans les codes de l'entreprise

Ce détour par les logiques à l'œuvre dans les préconisations de l'ANRT permet de mesurer l'ampleur du chantier à réaliser lorsque l'on souhaite inscrire une recherche de doctorat conjointement dans l'activité d'une association et dans le dispositif de la Cifre. En effet, dans l'association qui a accepté de m'embaucher en espérant ouvrir droit à la Cifre, il n'existe pas de service « Recherche et Développement » dont le but serait de mettre en œuvre une recherche pour développer un nouveau produit, pour lequel l'exploitation nécessiterait le dépôt d'un brevet qu'il faudrait protéger, au préalable, par un accord statuant sur la confidentialité des données recueillies et des résultats obtenus.

19 Université Toulouse Jean Jaurès. <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/recherche/valorisation-de-la-recherche/la-valorisation-c-est-quoi--82374.kjsp?RH=05Valorisation>. [Consulté le 10 juillet 2017].

20 Ibidem.

L'association n'emploie aucun chercheur, ne programme aucun projet de développement dans lequel ma recherche pourrait s'inscrire.

Pourtant, il faut que ma recherche réponde à une commande de l'association, une commande qui corresponde à son projet de développement.

Il a donc fallu utiliser les codes de la Cifre, c'est-à-dire ceux de l'entreprise, composer avec ces logiques étrangères au monde des Sciences Humaines et Sociales et au monde associatif.

Construire une commande de recherche adressée à soi-même : position paradoxale du doctorant mais démarche fondatrice

Pour élaborer le projet de développement, j'ai d'abord été amené à comprendre et analyser l'activité du service Animation Départementale Parentalité (ADP) dans lequel je suis positionné.

Ce service prend place dans une association qui emploie 21 salariés, la majorité à temps partiel, et qui déploie son activité dans le champ du soutien à la parentalité.

Cette activité se traduit par des actions directes auprès d'un public de parents (médiation familiale, visites médiatisées, consultations psychologiques pour les parents accompagnés ou non de leurs enfants, conseil conjugal et familial) ou bien d'un public de professionnels (analyse de pratiques, formation).

Le service ADP a une place à part dans l'association. Il est missionné directement par le regroupement des institutions qui décident des grandes orientations des politiques publiques de parentalité à l'échelle du département, et qui constituent son comité de pilotage (Caf – Caisse des Allocations Familiales, MSA – Mutualité Sociale Agricole, DDSC – Direction Départementale de la Cohésion sociale, Éducation Nationale, Conseil Départemental). Ce pilotage institutionnel du service lui confère des contraintes spécifiques, une obligation de négocier ses objectifs, ses choix et sa marge de manœuvre directement avec les institutions.

Il n'a pas vocation à intervenir directement auprès des parents dans un objectif de soutien. Il ne se situe pas non plus dans une mission de formation professionnelle. Il a pour mission de mettre sur pied un réseau d'acteurs intervenant dans le champ du soutien à la parentalité, à l'échelle du département, en créant différents supports. Cette mission a été transcrite, à la création du service en 2012, dans un « cahier des charges ».

C'est principalement à partir de ce cahier des charges que j'ai pu travailler à analyser l'activité du service dans un premier temps, puis à écrire le projet de développement de l'association, pour pouvoir ensuite formuler une commande à l'attention du doctorant et enfin rédiger mon projet de recherche.

Cette situation qui me paraissait paradoxale au départ, car il était étrange de me trouver à la fois en position de commanditaire et en position de répondre à la commande, a finalement permis une démarche fondatrice pour la construction du cadre de ma recherche, pour la légitimation de l'activité « recherche » dans l'activité de l'association et pour la constitution de l'acteur-chercheur.

TRADUCTION : UNE NOTION OPÉRATOIRE POUR PENSER LA CONSTITUTION DE L'ACTEUR « CHERCHEUR »

Si le terme « traduction » s'est introduit naturellement (spontanément) dans mon vocabulaire pour décrire, dans un premier temps, la construction du cadre de ma recherche, c'est plus tardivement qu'il s'est imposé comme notion opératoire, par cet effet d'immersion progressive que j'ai décrit précédemment.

C'est donc en réalisant une lecture rétrospective du passage entre les trois étapes (analyse de l'activité du service – formulation du projet de développement – formulation du projet de recherche), et à partir des processus décrits par la « Sociologie de la Traduction », que je vais tenter de comprendre les processus de traduction qui ont été à l'œuvre durant toute cette démarche et la manière dont elle a permis la constitution de l'acteur-chercheur.

Notion de « traduction » pour la Sociologie de la Traduction

Latour et Callon reprennent à leur compte la métaphore du Léviathan utilisée par Hobbes, non pour développer une philosophie politique, mais pour analyser sociologiquement des relations entre « *microacteurs* » et « *macroacteurs* ». Ils suivent la conception de Hobbes pour affirmer « *qu'il n'y a pas de différence entre les acteurs qui soit donnée par nature* ». En effet, selon eux, c'est parce que la taille des acteurs est le premier enjeu pour lequel ils luttent, que l'on ne peut pas « *distinguer les macroacteurs (institutions, organisations, classes sociales, partis, états) et les microacteurs (individus, groupes, familles) en fonction de leur dimension* »²¹.

Ainsi, du point de vue de ce qui les anime et du processus qui leur permet de se construire, tous les acteurs ont la « *même taille* »²². Un acteur est avant tout « *n'importe quel élément qui cherche à courber l'espace autour de lui, à rendre d'autres éléments dépendants de lui, à traduire les volontés dans le langage de la sienne propre* », en « *disant ce qui appartient au passé et de quoi est fait l'avenir, en définissant ce qui est avant et ce qui est après, en bâtissant des échéanciers, en dessinant des chronologies, il impose une temporalité* »²³.

Leur regard se porte donc sur la manière dont un « macroacteur » et, suivant leur logique, tout acteur se construit. Il se constitue par une manière de s'attacher des « *matériaux plus solides et moins changeants que l'interaction entre les corps* », des « *matériaux durables* », des « *associations qui durent plus longtemps que les interactions leur ayant donné naissance* », pour « *agir durablement sur les corps* » des autres. C'est-à-dire en remplaçant les « *alliances indécisées par des murs et des contrats écrits, les rangs par des uniformes et des tatouages, les amitiés réversibles par des noms et des marques* ». Ces matériaux durables, « *relations* », « *alliances* », il les intègre dans des « *boîtes noires* » qui renferment ce sur quoi il n'est plus nécessaire « *de revenir* », et qui permettent de ne plus avoir à tout « *renégocier en permanence* ». C'est ce qui permet à un macroacteur de

21 Callon Michel, Latour Bruno. Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il ?, *op. cit.* p.12

22 Ibid., p.3

23 Ibid., p.20

« *simplifier le monde social* » dans lequel ils vit. Ces boîtes noires doivent être maintenues « *obscures* » et « *hermétiquement closes* »²⁴.

Modélisation du projet de service ADP et du projet de développement – première étape du processus de traduction

L'analyse du cahier des charges me permet, dans un premier temps, de prendre connaissance de la nature de la commande passée par les institutions au service ADP (Animation Départementale Parentalité). Mais, dès le travail de synthèse de l'activité de l'association, s'enclenche le processus de traduction du monde social de l'association à partir de mes intérêts propres, de ce que je veux mettre en place pour développer ma recherche.

Par la lecture du cahier des charges, je me rends compte que l'essentiel des missions positionne le service dans une action en direction de deux catégories d'acteurs : les opérateurs, c'est-à-dire les professionnels porteurs d'action de soutien à la parentalité, ou les réseaux parentalité locaux.

Concernant les professionnels, il s'agit de les accompagner à construire leurs projets et à les évaluer, à monter les dossiers de demande de financement, les informer de l'actualité scientifique sur les questions de parentalité, « *recenser leurs besoins* », « *favoriser des échanges de pratiques* » ou proposer des temps de « *formation* ».

Concernant les réseaux parentalité, il s'agit d'aider à « *mobiliser et accompagner les dynamiques locales* », mettre en place une « *coordination des interventions* » en facilitant les « *complémentarités* ».

Le service est également missionné pour organiser un « *événement annuel* » afin de mobiliser les acteurs pour « *valoriser la dynamique départementale* » ; cet événement annuel a pris la forme d'une « *Journée Départementale* », que j'ai investie comme terrain d'expérimentation dans le cadre de ma recherche, et dont il sera question en dernière partie.

Au travers de cette lecture, je découvre certains éléments qui font partie des attentes des institutions mais qui n'ont pas été mis en œuvre dans l'activité du service.

Le texte stipule que le service doit être un « *outil de pilotage et d'aide à la décision* » pour les institutions. Cette mention me paraît centrale car elle est la seule qui permet de penser le positionnement du service vis-à-vis d'une troisième catégorie d'acteurs : les institutions. Le fait de ne pas investir cette mission de « *conseil* » en appui aux institutions, pour qu'elles puissent décider des orientations de la politique publique à l'échelle du département, annule la capacité du service à se situer au carrefour des intérêts de toutes les catégories d'acteurs et d'organiser une circulation d'informations en provenance des opérateurs.

De la même manière, je m'aperçois qu'une quatrième catégorie d'acteurs, les parents, fait partie de la commande formulée par les institutions : le texte annonce que la mission doit s'exercer en adressant le « *dispositif* » à « *l'ensemble des parents* » pour une « *valorisation des compétences parentales* », alors que le service n'a matérialisé cette orientation dans aucun de ses objets.

24 Ibid., p19

Or, ces deux dimensions (être en lien avec toutes les catégories d'acteurs – permettre à la catégorie « parent » de participer au débat public) sont bien celles que je souhaite investir dans le cadre de ma recherche. Les observations réalisées me permettent, par conséquent, de repositionner ces éléments au centre de l'activité du service.

Sur la base de ces constats je formule une synthèse de l'activité du service que je soumetts, lors d'une réunion, à mes collègues et à la direction de l'association. Cette synthèse prend la forme d'un tableau du type « arbre des objectifs », qui organise et hiérarchise les différents éléments de la commande, par colonne, en « intentions », « objectifs stratégiques », « objectifs opérationnels », « actions » et « résultats attendus ». L'item « Pilotage et aide à la décision » est élargi pour s'adresser aux institutions mais également aux professionnels et aux parents, l'idée étant de considérer l'activité du service adressée, de manière équivalente, à chaque catégorie d'acteurs pour que chacun puisse bénéficier d'une capacité à décider ; la participation des parents est formulée comme le fait « d'associer les parents à la construction du problème public de parentalité ». Ces deux items sont positionnés dans la colonne « Intention » et doivent donc se décliner en objectifs.

Ce tableau permet de rendre lisible l'activité dans son ensemble. Mais par surcroît, le fait de s'interroger collectivement sur la manière de formuler chaque item et de le placer à tel ou tel endroit du tableau a pour vertu de déclencher un débat et d'être une base de réflexion pour construire ensemble le projet du service, à partir de la confrontation du regard et des valeurs de chacun.

Ce temps d'élaboration collective permet de conclure à l'inscription de trois axes transversaux qui rassemblent la totalité des activités du service et que nous dénommons « démarches » :

- une **démarche diagnostique** consistant à repérer et localiser les opérateurs du soutien à la parentalité et les actions mises en œuvre, pour chaque territoire, en les reliant aux 12 réseaux existants, mais également à recenser les besoins non couverts et les ressources des territoires,
- une **démarche formative** qui se traduit dans l'appui individuel aux opérateurs et dans l'animation des réseaux (mise en place de dispositifs pour favoriser les échanges de pratiques entre pairs, l'autoformation),
- une **démarche projet** qui a pour but d'intégrer trois niveaux différents (une logique réflexive du service sur son activité et une mise en cohérence des objectifs et des modalités d'intervention ; l'accompagnement des réseaux parentalité dans la mise en place de projets ; la construction de projets par le service lui-même) et place l'organisation d'une journée départementale (réunissant les acteurs du soutien à la parentalité du département autour d'un thème) comme point d'orgue de cette dynamique.

Il me paraît essentiel de noter, dans la poursuite du cheminement autour de la notion de traduction, que le temps de réflexion et d'élaboration en équipe s'achève par la formulation et la mise au point d'un document validé collectivement.

Une fois ces éléments établis à partir de l'activité du service, la construction du cadre se poursuit par l'écriture du projet de développement.

Le projet de développement se structure donc comme une mission de développement pour le service d'animation départementale, confiée par l'association au doctorant, et se formalise autour de trois pôles :

- Situer l'intervention du service au carrefour des intérêts et des attentes de ses différents interlocuteurs (Institutions, opérateurs, parents) en analysant les différents enjeux, dans une logique d'intermédiation, à partir de l'analyse des politiques publiques de parentalité et de la commande émise par les institutions.
- Accompagner le développement du service d'animation en structurant une offre de service qui prenne en compte ces différentes données et qui intègre l'objectif central de participation des parents, à partir d'une élaboration critique des questions de participation.
- Intervenir dans les réseaux parentalité locaux, pour expérimenter des espaces de collaboration dans le but de permettre aux parents et aux élus de prendre place aux côtés des professionnels, de prendre part et de contribuer à la construction conjointe du problème public de parentalité et des actions à mettre en œuvre.

Formulation du projet de recherche – deuxième étape du processus de traduction

Le projet de recherche se formule en traduisant le projet de développement du service en axes de recherche à partir de l'activité du service telle qu'elle a été modélisée en amont. On retrouve dans ce processus la notion de « traduction » dans un des sens usuels qui avait été repéré dans la première partie, au sens d'un processus qui consiste à passer d'un codage établi dans un système à un codage établi dans un autre, c'est-à-dire à trouver une correspondance entre les trois démarches du service et l'activité de recherche.

- À la **démarche diagnostique** je fais correspondre une **observation et une sociologie des réseaux**. Je propose d'analyser les politiques publiques de parentalité qui se construisent localement, de manière située, à partir des différents facteurs propres aux territoires et aux acteurs (histoire du territoire, représentations du problème public construites par les acteurs) .
- À la **démarche formative**, j'articule un **travail d'observation des représentations en présence**, au sens des représentations collectives, et du sens que chacun des acteurs attribue à son activité dans le réseau : sa vision des parents, de la possibilité ou non d'une coopération entre parents et professionnels, de sa marge d'action.
- À la **démarche projet**, j'articule la **logique d'expérimentation** au cœur de la **recherche-action**. La démarche projet du service est, pour la recherche, le motif institutionnel qui permet d'expérimenter de nouvelles manières de construire des configurations de coopération entre parents, professionnels et élus, d'observer les conditions nécessaires à la participation des parents. Ces configurations pourront s'expérimenter dans deux types de dispositifs qui constituent des supports favorables : à la fois les réseaux parentalité locaux, mais également la Journée Départementale que le service doit organiser chaque année.

Le passage au projet de recherche conduit à articuler la logique d'intervention et la logique recherche : à la fois en positionnant les points de passage de l'une à l'autre, mais également en veillant à préciser la manière dont les liens se structurent, notamment pour pouvoir opérer, par la suite, des retours de la recherche vers l'intervention.

Formulation du monde social par la relecture des politiques publiques

L'écriture du projet de recherche est également un moment de regard critique sur les politiques publiques de parentalité pour repérer les tensions qui les structurent et les différents enjeux afférents à leur émergence, à la fin des années 1990, et à leur développement.

Ainsi, le document²⁵ que j'ai élaboré, qui a constitué une des pièces du dossier Cifre transmis à l'ANRT et qui a été validé au titre de l'expertise scientifique, fait état de plusieurs logiques antagonistes. Ces différentes logiques se trouvent au cœur de ces politiques publiques et sont présentes dès l'origine dans la circulaire de 1999²⁶ qui en constitue le premier moment d'institutionnalisation.

En effet, l'évolution des politiques de la famille, durant les années 1990-2000, est fortement marquée par une intégration du référentiel sécuritaire et une accentuation de l'attente à l'égard de la famille. Cette dernière, en étant positionnée comme « *cellule de base de la société* », se trouve investie de la lourde mission consistant à garantir la « *cohésion sociale* »²⁷.

Concernant le référentiel sécuritaire, Laurent Mucchielli montre la montée en puissance d'un « *brouillage politique* »²⁸ progressif, puis d'une « *dépolitisation* » de la question sécuritaire, qui ne clive plus entre opinions de droite et de gauche, notamment autour du débat sur la délinquance des mineurs et sur l'insécurité. L'arrivée d'un gouvernement de gauche, en 1997, marque une continuité concernant les « *orientations politiques en matière de sécurité* » ; la « *sécurité* » est même placée au rand de « *deuxième priorité gouvernementale après l'emploi* »²⁹.

25 Garcia Régis. Présentation du sujet de thèse. Janvier 2016.

26 Circulaire DIF/DAS/DIV/DPM n° 99-153 du 9 mars 1999 relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Disponible sur le site internet du Ministère des solidarités et de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/1999/99-11/a0110762.htm>. [Consulté le 21 août 2017].

27 Garcia Régis. (2015). *Du soutien à la parentalité à la pratique d'une citoyenneté concrète. Paradoxes, enjeux et potentialité des Réseaux de Soutien à la Parentalité*. Mémoire Master 2 d'Administration Économique et Sociale, Université Montpellier 3, septembre 2015, p. 62.

28 Mucchielli Laurent. *Violences et insécurité, fantasmes et réalités dans le débat français*. Paris : La Découverte, « Sur le vif », 2002, p. 13.

29 Clariana Lionel. *Sociologie de la construction préventive du rapport des services de protection de l'enfance aux familles étrangères dans le département de l'Hérault, Approche socio-éducative de la notion de risque de danger dans un contexte sécuritaire*. Montpellier : Université Paul Valéry, 2015, p. 245.

Concernant le regard porté sur la famille, la « *responsabilisation des parents* » est le pendant de la « *responsabilisation des mineurs* »³⁰ et devient un « *objectif prioritaire* » dans le rapport sur la prévention de la délinquance des mineurs, commandé par le premier ministre.

La conférence de la famille de 1998, d'un côté, dénonce le discours culpabilisant à l'égard des parents mais, dans la même moment (textuellement il s'agit de la même phrase), valide l'idée selon laquelle « *les dislocations familiales continuent à produire de la délinquance, des incivilités, des violences et donc l'insécurité* »³¹. Elle soutient la nécessité de mettre en place une « *politique familiale éducative* » prenant appui sur « *la responsabilité des personnes, pour rompre avec les pratiques actuelles qui conduisent au mieux à l'assistanat, au pire à « l'accompagnement » de conduites pouvant évoluer jusqu'au délit voire à la délinquance* »³².

Comme le souligne Gérard Neyrand, sociologue, apparaît une « *volonté du pouvoir politique de mettre en œuvre un ensemble de dispositions réglementaires, institutionnelles et législatives, destinées à « recadrer » les parents jugés défaillants* », et « *considérés comme responsables « en dernière instance » de dysfonctionnements en réalité plus sociaux que familiaux* »³³.

Ainsi, héritières de cette période, les politiques publiques de parentalité sont structurées tout en paradoxe.

D'un côté, elles affirment la volonté de promouvoir les « *rôles et les compétences* »³⁴ des parents et la croyance dans l'avènement d'une forme de coopération entre eux et avec les professionnels pour inventer de nouvelles réponses. Se révèlent alors des logiques proches des notions de capacitation ou d'*empowerment*. Selon Neyrand, Pierre-Louis Rémy, à la tête de la Délégation Interministérielle à la Famille (DIF), est « *agacé (...) par la thématique croissante de la « démission des parents » qui serait la cause des incivilités de ces « sauvageons »*. C'est donc par la volonté de « *désamorcer les tentations sécuritaires émergentes* » qu'il a souhaité ce dispositif des « *REAAP* »³⁵.

Néanmoins, il est fréquent de voir ressurgir, que ce soit dans les textes officiels ou dans le discours des professionnels du champ, une hésitation entre « soutien » et « responsabilisation » des parents, ces derniers étant facilement qualifiés de « démissionnaires » surtout s'ils font partie des « *familles à problèmes* » vis-à-vis desquelles la circulaire préconise de ne surtout pas centrer l'action (« *cantonner l'action « des familles à problèmes » la rendrait inefficace* »³⁶), mais dont elle postule, de fait, l'existence.

30 Lazerges Christine, Balduyck Jean-Pierre. *Rapport au premier ministre, Mission interministérielle sur la prévention et le traitement de la délinquance des mineurs*. La Documentation Française, Collection des rapports officiels, décembre 1998.

31 André Michèle. *Conférence de la famille 1998 : la vie quotidienne des familles : rapport à Mme la Ministre de l'emploi et de la solidarité*. Paris : Ministère de l'emploi et de la solidarité, Mai 1998, p. 9.

32 Ibid., p. 16.

33 Gérard Neyrand, *Soutenir et contrôler les parents, Le dispositif de parentalité*, Érès, Toulouse, 2012, p.142.

34 Circulaire DIF/DAS/DIV/DPM n° 99-153 du 9 mars 1999, *op. cit.*

35 Gérard Neyrand, *Soutenir et contrôler les parents, Le dispositif de parentalité*, *op. cit.*, p. 79.

36 Circulaire DIF/DAS/DIV/DPM n° 99-153 du 9 mars 1999, *op. cit.*

D'un autre côté le fait de mettre en place des politiques sociales qui s'adressent aux parents, sonne comme une nouvelle modalité de traitement de la question sociale. Pour preuve, la circulaire de 1999 parvient à affirmer une philosophie universaliste (ces politiques doivent s'adresser à « *toutes les familles* » parce que « *tous les parents sont susceptibles de rencontrer des difficultés* » dans leur « *fonction d'éducation de leurs enfants* »), à encourager « *la mixité sociale* » mais tout en préconisant des actions spécifiquement « *susceptibles de soutenir les parents immigrés dans leur fonction parentale, en prenant en compte d'éventuelles difficultés d'intégration dans la société d'accueil* ».

Ces constats, passionnants en eux-mêmes, ne sont relatés ici que pour analyser la manière dont je m'en suis servi dans le dialogue engagé avec l'employeur et les institutions, toujours en gardant à l'esprit le processus décrit par la Sociologie de la Traduction.

J'ai donc avancé dans la compréhension des politiques publiques de parentalité en repérant ces tensions fortes et ces orientations contradictoires, que j'ai explicitées dans le projet de recherche au titre de la description du contexte.

Pour autant, lorsque je rédige la partie « *Objectifs de recherche* » du projet de recherche, et pareillement lors des échanges en équipe pour construire le projet de développement du service, je reformule ces politiques publiques à partir des objets de recherche que je souhaite développer. Je sélectionne. J'interprète. Dans mon argumentation, je ne retiens des politiques publiques de parentalité que les aspects qui me permettront de développer les dispositifs d'expérimentation. Ainsi, je ne mets en avant que les logiques de capacitation, de transfert de compétences et la volonté d'organiser la réunion des parents et de toutes les autres catégories d'acteurs.

Ces reformulations, orientées en fonction de mes objectifs de recherche, sont validées, inscrites dans une procédure qui en atteste la validité et permet par la suite d'y faire référence.

Cette démarche me permet ensuite, légitimement, sur le plan opérationnel, de cibler dans l'activité du service et d'investir les actions qui me permettront « *d'expérimenter des espaces de coopération entre parents, élus et professionnels, et d'analyser les conditions à réunir pour que tous les acteurs puissent concourir à l'élaboration d'une politique publique à partir de leur expertise propre* »³⁷. Ce processus conduit à transformer les objets inscrits dans l'activité du service en dispositifs de recherche.

La traduction : une opération pour construire l'acteur-chercheur

Dans les étapes décrites ci-dessus, je retrouve le type de processus énoncé par la Sociologie de la Traduction.

Il me semble que ce processus m'a conduit, en effet, à traduire « les volontés » dans mon « langage » (un des exemples les plus notables est la validation de l'expression « construction du problème public » ou encore « expertise des parents » qui sont

37 Garcia Régis. Présentation du sujet de thèse. Janvier 2016.

importées des enseignements du Master2³⁸ et étrangères au vocabulaire en vigueur dans l'association), et ainsi à « courber l'espace » en fonction de mes intérêts propres. Si l'on suit les repères posés par la Sociologie de la Traduction, on perçoit que la construction de l'acteur-chercheur s'est produite par le fait de stabiliser l'environnement en créant des « alliances » avec mes collègues et la direction, puis en m'associant « des matériaux durables » au travers des différents documents de travail, validés dans un jeu de proposition /co-construction, qui ont été intégrés comme documents de référence et ont pu être utilisés lors de réunions postérieures ou dans le bilan annuel, mais également comme supports de présentation de l'activité du service aux responsables des institutions commanditaires.

Et alors que j'ai l'impression d'introduire de multiples éléments de complexité dans les orientations et l'activité du service (c'est aussi ce que me revoient souvent mes collègues : « *tu compliques les choses !* »), il faut bien avouer que la manière dont je reformule les politiques publiques constitue, comme le soulignent Callon et Latour, une forme de « simplification » du monde social par le fait d'éluider une partie des paradoxes qui le compose.

C'est ainsi qu'a pu se constituer l'acteur-chercheur dans cet environnement particulier où ne préexistait pas d'activité « recherche ».

Après presque deux ans de fonctionnement, cette place nouvelle faite à l'activité recherche s'observe également au travers de signes très concrets : la procédure Cifre a permis de valider scientifiquement le projet et l'aide financière pour mon poste a été versée ; au sein de l'association, ma fonction a été désignée par le titre d' « animateur-chercheur » ; la procédure interne dédiée à la saisie des heures de travail fait apparaître une ligne « Thèse » ; enfin, la Caisse des Allocations Familiales, financeur principal du service, a donné son accord pour cette recherche.

Après s'être penché sur la manière dont le terme traduction s'est progressivement et « naturellement » installé dans le paysage de ma recherche, jusqu'à devenir un terme qui permet d'en décrire le cadre, après avoir considéré la traduction comme notion opératoire pour analyser la construction de la commande de recherche et la constitution du chercheur en tant qu'acteur, il s'agit maintenant de retracer l'apparition, inattendue, de la « traduction » issue du terrain, de porter le regard sur sa signification à cet endroit-là et d'interroger sa portée heuristique.

Ceci permettra également de mettre en récit la construction du terrain, de décrire ce qui « fait terrain de recherche », ainsi que la place du chercheur et ses liens avec les autres acteurs.

38 Master Professionnel 2^e année, Mention – Ressources Humaines, Développement Social, Spécialité « Développement Social », Parcours : Politique de la Ville et Développement Territorial. UFR4 – Département d'Administration Économique et Sociale. Université Paul Valéry, Montpellier 3. Année 2015 – 2016.

TRADUCTION : UN PROBLÈME SURGI DU TERRAIN

La Journée Départementale : une mission du service d'animation

Pour mettre en place cette expérimentation, je me suis saisi d'une des actions mise en place par le service ADP.

J'ai déjà évoqué au moment de l'analyse du cahier des charges du service (cf. *supra* p.12), la mission qui lui est confiée consistant à organiser une journée départementale annuelle qui réunit l'ensemble des opérateurs autour d'une question de parentalité. C'est une commande institutionnelle, les objectifs sont fixés par les institutions et correspondent à la déclinaison des orientations nationales : « *valoriser la dynamique départementale par la mobilisation des acteurs lors d'un événement annuel* »³⁹, mais également donner plus de visibilité aux actions de soutien à la parentalité pour les rendre plus accessibles ; mettre en réseau les acteurs ; favoriser la complémentarité des dispositifs et la mutualisation des moyens.

Les années précédentes, la journée était préparée entièrement par le service d'Animation Départementale Parentalité qui m'emploie. La journée était pensée comme devant répondre littéralement aux objectifs fixés par les institutions. Elle se déroulait, à peu de choses près, selon une organisation toujours identique : en ouverture prenaient place les discours officiels, suivis d'une conférence sur une question de parentalité et sur la famille, généralement par un sociologue. Il était recommandé d'inviter un intervenant reconnu, dans le but d'être le plus attractif possible à l'égard des professionnels.

Transformation de l'activité du service en dispositif de recherche : la Journée Départementale 2017

Pour organiser la prochaine Journée Départementale, je me suis appuyé sur la commande négociée dans le cadre de la Cifre, à l'occasion de laquelle j'avais proposé de positionner l'organisation de cet événement comme une modalité privilégiée pour développer ma recherche.

Dans le cadre de ma recherche, le projet est donc de construire cette journée dans une autre logique, tout en continuant à répondre aux attentes institutionnelles. En équipe, nous avons donc choisi de structurer la journée 2017 différemment. La démarche qui a été validée et qui correspond à mes objets de recherche, est de proposer aux acteurs locaux, professionnels du soutien à la parentalité, enseignants et parents, de se rencontrer régulièrement pour composer un collectif autour d'un thème large : les relations entre les parents et l'école.

L'hypothèse retenue est que leur rencontre permettra de donner un contenu à la Journée Départementale à partir de la construction de problèmes qui émergeront de la confrontation des expériences de chacun.

Pour mettre en œuvre cette démarche, il a donc fallu mettre en place un mode opératoire spécifique pour identifier les différents lieux propices à la rencontre de chaque catégorie d'acteur, puis animer un premier temps d'échanges autour du thème dans le but de

39 Cahier des charges de la mission d'animation parentalité de l'Hérault, définissant le mandat confié par le Comité Départemental de la Parentalité, 2012.

parvenir à les intéresser et les inviter à rejoindre le collectif. Lors de ces premiers contacts, les personnes que nous avons rencontrées ont été sensibles au thème et au dispositif proposé, mais également à la manière de l'animer. La question du « comment » a joué un rôle crucial ; il a toujours été indispensable de se positionner de façon à montrer que le point de vue de chacun a de la valeur et peut contribuer au débat collectif.

Enfin, mes collègues et moi-même avons pu animer les rencontres du collectif, toujours en partant de l'expérience des personnes, de leur vécu pour faire émerger des savoirs situés, issus des pratiques, en évitant de générer une confrontation des opinions.

Surissement de la « traduction » en tant que problème

Les échanges ont été prolifiques, et nous avons souvent été obligés de les limiter du fait du temps restreint dont nous disposons lors de chaque séance.

L'organisation formelle des débats est un élément déterminant pour le fonctionnement du groupe et la qualité des échanges. Elle cherche à varier les échelles et elle est toujours structurée en quatre temps.

La première échelle est celle du « grand-groupe », c'est-à-dire le regroupement de l'ensemble des participants installés en cercle, sur des chaises (la suppression des tables, loin d'être anecdotique, permettant de créer un espace moins formel).

La deuxième échelle est celle du « petit-groupe », soit des groupes de huit participants au plus.

Le premier temps (introduction de la séance) et les deux derniers (reprise de ce qui a été produit dans chaque groupe et conclusion) se déroulent à l'échelle du grand-groupe ; le deuxième temps (production à partir de la pratique de chacun) se déroule à l'échelle du petit-groupe.

Dans ce contexte spécifique, les débats se sont inscrits dans le thème des relations parents – école et ont permis de faire émerger un grand nombre de situations.

Parmi elles, est apparue une situation de « traduction » qui s'est imposée de manière très forte et très extensive.

Le récit de la manière dont cette situation a émergé permettra de montrer à la fois le processus en jeu, ce qu'il produit d'élaboration et les perspectives qu'il permet d'inventer. Le point de départ est amené par une femme qui participe régulièrement à ces rencontres, qui raconte son expérience de maman sur le deuxième temps d'échange, donc en petit groupe.

Elle raconte qu'à la sortie de l'école, en attendant que les enfants sortent, elle est sollicitée pour traduire aux parents qui parlent mal le français ce qui est écrit sur le panneau d'affichage ou encore les consignes données par l'instituteur. De la même manière, lors des sorties scolaires, par exemple à la piscine où les élèves sont destinataires de nombreuses règles de sécurité à respecter, elle trouve important d'intervenir auprès des enfants ne parlant pas bien le français, pour traduire ce qui a été dit par l'enseignant ou l'encadrant.

Pour l'animation de chaque groupe, un des participants est chargé de prendre en note ce que chacun dit et de l'afficher à l'aide d'un post-it sur un panneau visible par tous. La

personne en charge de cette transcription sur ce groupe est un animateur du centre social, anciennement médiateur de la ville. Sur le post-it, il écrit : « *médiation* ». Une fois revenus en grand-groupe, les post-it produits par chacun des groupes sont parcourus, comparés, les débats s'amorcent à partir des expériences de chacun, certains se saisissent de ce qui est écrit pour reformuler un moment d'expérience ou pour interroger ce qu'un autre a vécu.

Quand le post-it « médiation » est lu, la personne qui avait raconté son expérience ne réagit pas. Je me rends compte à ce moment-là que ce qu'elle avait exprimé comme action de « *traduction* » est finalement mal retranscrit par le terme « *médiation* ». Je l'incite donc à préciser, pour l'ensemble du groupe, le récit qu'elle avait fait initialement. Une enseignante réagit, explique qu'elle se rend compte, à partir de sa position d'enseignante, qu'elle « *n'est pas au clair* » avec « *la question de la langue et le fait de traduire les consignes dans d'autres langues* » : selon elle, « *l'idée est toujours que l'école doit être le lieu d'apprentissage du français* ». Par conséquent, elle s'interroge : « *si on traduit dans d'autres langues, est-ce qu'on remplit toujours notre mission ?* ».

Un débat s'engage sur cette question de la traduction.

Nous faisons le constat qu'aucun des documents qui sont adressés aux parents ne sont traduits dans d'autres langues que le français. De fait, il apparaît comme une évidence que les enseignants continuent à distribuer des documents qui ne pourront pas être lus ou compris par les parents.

Un autre enseignant propose, à partir de ce constat, de « *demander aux parents d'exprimer ce que seraient leurs besoins de traduction, pour pouvoir traduire dans les langues adaptées et pour qu'il n'y ait pas de discrimination par rapport à certains parents* ».

Cette proposition fait écho à une autre situation qui avait été évoquée précédemment concernant les réunions de rentrée scolaire et la manière dont elles sont construites (il était fait état d'un terrible inconfort de part et d'autre, les parents se sentant assignés aux places des enfants, assommés d'informations, et les enseignants ayant l'impression d'être jugés dans un exercice pour lequel il ne se sentent pas formés et dont ils se rendent compte qu'il ne permet aucun dialogue).

Les débats portant sur les deux situations se fécondent, et apparaît l'idée d'utiliser la réunion de rentrée scolaire pour s'adresser aux parents dans le but de connaître leurs « besoins de traduction » mais aussi pour mobiliser les parents en capacité de traduire. Il est même imaginé que les parents puissent participer à la construction de la réunion, en amont, pour pouvoir ensuite jouer ce rôle de traduction et contribuer, avec les enseignants, à établir ce micro-diagnostic.

Puis le débat amène à élargir l'idée de traduction. Les enseignants et d'autres professionnels prennent conscience du fait que le problème se pose même en français : il faudrait pouvoir traduire le langage professionnel pour que les parents accèdent aux significations des professionnels et avoir un échange avec eux.

Enfin, l'organisation de la Journée Départementale restant en point de mire, le groupe s'interroge sur la manière de mettre à profit toutes les réflexions produites dans le cadre du collectif.

Peu après cette séance, je découvre un article de Howard Becker, sociologue américain francophone, dans lequel il explique qu'il est quasiment impossible, selon lui, de rendre

compréhensible un article de sociologie produit en américain pour des français, ou pour toute personne qui ne possède pas les mêmes « connaissances générales » (*background knowledge*). « *Le langage* » explique-t-il, « *tire sa signification des formes de vie qui s'y incarnent – ne pas comprendre les mots, c'est ne pas comprendre les pratiques sociales* »⁴⁰. Ce qui vient conforter les réflexions du collectif et le doter d'un appui théorique pour appréhender de nouvelles perspectives d'action.

La traduction en situation

À partir de cette situation, il est possible d'identifier les processus à l'œuvre dans le collectif mais également les opérations de traduction au sens de la Sociologie de la Traduction.

En premier lieu, se produit un effet de reconnaissance du savoir des parents.

Si l'on reprend la description précédente, on s'aperçoit que lorsque le professionnel traduit l'expérience qualifiée par un parent (« traduction ») dans son langage spécifique (« médiation »), cela produit deux effets : d'un côté cela occulte en partie le sens de ce que voulait transmettre la personne ; d'un autre, cette qualification de l'expérience à partir du référentiel professionnel, crée une équivalence entre la pratique du parent et la pratique du professionnel, une manière de dire que ce que mettent en œuvre les parents a une valeur, et peut être reconnu par la grille de lecture professionnelle.

Ensuite, l'exemple montre l'importance de porter une attention extrême aux mots employés par les personnes. L'occultation du sens évoquée précédemment résonne comme une mise en garde vis-à-vis d'une technique, la « reformulation », très utilisée dans l'animation de groupes en éducation populaire, qui, si elle est pertinente dans la gestion du groupe, comporte néanmoins le risque d'une traduction dans le langage d'une seule catégorie d'acteurs et donc le risque de reproduire, dans le collectif, les rapports de domination.

Enfin, le collectif peut fonctionner comme un dispositif heuristique. Dans ce cadre spécifique, le débat rend possible l'émergence de « situations-problèmes », c'est-à-dire de situations qui non seulement permettent de problématiser une question mais par surcroît fonctionnent en « *centre de perspective* » : ce qui s'élabore n'est pas uniquement un « *savoir* » à propos d'une situation » mais un savoir (...) du point de vue d'une situation, pour ce qu'elle réserve comme lignes de fractures et de tensions, comme lignes constituantes et pour l'opportunité qu'elle accorde de dresser une cartographie des savoirs/pouvoirs à l'œuvre »⁴¹.

Perspectives pour le collectif : construire un dispositif d'intervention

Afin de poursuivre le travail d'élaboration et permettre au collectif de s'engager dans une modalité d'intervention, je souhaite revenir vers le groupe en lui faisant part de l'article

40 Becker Howard. Connaissances générales et universalité du travail sociologique. *Socio* [En ligne], 1 | 2013, mis en ligne le 15 mars 2014. Disponible sur internet : <http://socio.revues.org/255> ; DOI : 10.4000/socio.255. [consulté le 23 juin 2017].

41 Nicolas-Le Strat Pascal. *Moments de l'expérimentation*. Montpellier : Fulenn Éditions, 2009, p.118.

de Becker pour souligner l'importance de ce que les débats ont révélé : quand une personne ne comprends pas une expression, un terme, ce n'est pas qu'elle n'est pas suffisamment instruite, c'est que cette incompréhension est le signe d'une pratique sociale qui se cache derrière le mot, une pratique sociale à laquelle nous n'avons collectivement pas accès parce que nous ne partageons pas les mêmes « connaissances générales », et qu'il va falloir expliciter.

L'incompréhension apparaît ainsi, non comme la carence qu'il va falloir camoufler, mais comme un signal d'alerte qui va servir à l'ensemble du groupe.

Partant de ce constat, je pense qu'un tel déplacement peut permettre au collectif d'agir, de muter de « collectif d'échange » en « collectif de recherche et/ou d'intervention ». Cette mutation peut se faire à partir de la prise de conscience qu'il est ici question de responsabilité collective : si nous ne mettons pas en place les dispositifs qui alertent le groupe sur une situation d'incompréhension, pour construire une forme de veille ou de vigilance collective, le risque est de laisser se reproduire les phénomènes d'intimidation propres aux rapports de pouvoir incorporés. D'un côté, les parents continueront à ne pas s'autoriser à questionner les professionnels pour les amener à traduire leur langue et expliciter leurs pratiques ; d'un autre côté engagés dans leur prise de parole, les professionnels, ne pourront pas, au moment où ils s'expriment, exercer cette « auto-vigilance » pour une traduction qu'ils peuvent par ailleurs appeler de leurs vœux. Il faut construire un dispositif qui oblige collectivement à agir aux deux niveaux de traduction mis au jour par le collectif, c'est-à-dire permettre de traduire la langue professionnelle mais également traduire le français lorsqu'il n'est pas maîtrisé par les personnes présentes.

Dans la poursuite de mon implication de chercheur dans un contexte de recherche-action, je vais donc retourner vers le collectif et proposer aux participants de mettre en place un dispositif de traduction, dispositif qui fera écho à l'élaboration antérieure et qu'il faudra ensuite inventer ensemble.

CONCLUSION

Tout au long de cet article, j'ai fait le choix de me laisser guider par la notion de traduction, en observant la manière dont elle est apparue à différents moments de mon travail, en réalisant une exploration *a posteriori*, pour comprendre ce qu'elle pouvait mettre en récit et enseigner, à la fois concernant la construction du cadre de la recherche et le dispositif d'expérimentation sur le terrain.

Cette conclusion cherchera à poursuivre cette exploration en tentant d'établir la cartographie, à ce moment-ci de ma recherche, des principales pistes ouvertes, des ouvertures créées par ce cheminement, des connexions que je pressens.

La sociologie de la traduction en situant le chercheur en tant qu'acteur montre la logique de traduction du monde social dans laquelle il est pris, comme tout acteur. Callon et Latour rappellent la figure du « Léviathan-sociologue » qui se construit en traduisant par « sondages, enquêtes quantitatives ou qualitatives, non seulement ce que veulent et ce que valent les acteurs, mais ce qu'ils sont (...) Il n'arrête pas de travailler, comme tout le monde, à définir qui agit et qui parle. Il met sur bandes magnétiques les mémoires d'un ouvrier, d'une prostituée ou d'un vieux mexicain ; il interview ; il passe des questionnaires

*ouverts et fermés sur tout les sujets possibles ; il sonde sans trêve les opinions de la multitude. Chaque fois qu'il interprète les sondages, il informe le Léviathan, le transforme et le performe*⁴².

En situant le chercheur ainsi, comme un acteur parmi les autres, ils nous indiquent deux éléments fondamentaux. D'abord, ils nous conduisent à considérer le chercheur comme un acteur parmi d'autres, ce qui rejoint la manière d'appréhender la place du chercheur en recherche-action : un acteur « *parmi les acteurs* »⁴³ et non en surplomb, qui par son implication, par le fait qu'il va tenter, risquer de nouvelles formes, qu'il va agir sur la réalité et les pratiques accédera à une connaissance de ces dernières et permettra l'émergence de savoirs situés. Mais ils attirent également notre regard sur ce que le chercheur, justement parce qu'il est pris dans la même logique que les autres acteurs, va produire de reformulation du monde social à partir de ses intérêts propres, va traduire ce qu'il observe dans sa langue, et ce d'autant plus qu'il doit parvenir à exister au croisement de mondes très différents, ceux du terrain et ceux du monde académique. Je vois dans cette manière de regarder l'agir du chercheur et sa place une forme de vigilance à construire sur sa propre action.

Néanmoins, sa position est spécifique. Dans le collectif, je prends place d'abord comme un animateur, en ayant préparé en amont une animation de la séance, une feuille de route qui en prévoit les différentes étapes, des supports pour écrire, des post-it, des feutres pour les enfants etc... Les personnes qui participent à ces rencontres ignorent ce qui va s'y passer mais se prêtent au jeu des échanges en acceptant cette part d'inconnu. La logique de l'expérimentation est présente du fait de ma recherche. Cette dimension est explicitée aux participants dès les premières rencontres. Mais elle prend corps et prend sens également au moment où je suis installé à mon bureau et où je lis, par hasard, cet article de Becker, qui n'est pas centré sur le thème de la traduction mais qui le met en scène, et qu'alors je pense au collectif et au problème qu'il est en train de construire. La spécificité de ma place se joue exactement dans la conjugaison de ces espaces. L'irruption de la thématique « traduction » au sein du collectif produit l'effet d'une mise en abîme du processus : c'est une réflexion collective construite du lieu du terrain, arrimée à une situation concrète de traduction d'une langue à l'autre, qui vient enclencher un processus de traduction.

42 Callon Michel, Latour Bruno. Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il ?, *op. cit.*, p.17-18.

43 Les chercheurs ignorants. *Les recherches-actions collaboratives. Une révolution de la connaissance*. Rennes : Presses de l'École des hautes études en santé publique, Collection Politiques et Interventions Sociales,, 2015, p.40.

Ce problème, émergé du terrain, permet au collectif d'amorcer un fonctionnement proche de ce que Callon, Lascoumes et Barthe désignent par « *forum hybride* », c'est-à-dire des collectifs qui réunissent les conditions pour une « *confrontation (...) entre spécialistes et profanes* » à partir de ce que chacun « *détient de savoirs spécifiques* »⁴⁴. Le motif « traduction » et la logique qu'il engendre gagne à être poursuivi pour continuer à explorer la manière dont chaque collectif peut fonctionner en « centres de perspectives », et construire une exploration des « mondes possibles ».

Régis GARCIA, septembre 2017

BIBLIOGRAPHIE

Livres

Callon Michel, Lascoumes Pierre, Barthe Yannick. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Éditions du Seuil, édition révisée, 2001, 437 p. (Point-essais).

Les chercheurs ignorants. *Les recherches-actions collaboratives. Une révolution de la connaissance*. Rennes : Presses de l'École des hautes études en santé publique, Collection Politiques et Interventions Sociales, 2015, 240 p.

Neyrand Gérard. *Soutenir et contrôler les parents, Le dispositif de parentalité*. Toulouse : Érès, 2012, 176 p.

Mucchielli Laurent. *Violences et insécurité, fantasmes et réalités dans le débat français*. Paris : La Découverte, Sur le vif, 2002, 138 p.

Nicolas-Le Strat Pascal. *Le travail du commun*. Saint Germain sur Ile : Éditions du Commun, 2016, 309 p.

Chapitres

Muller Pierre. « Référentiel ». Dans Laurie Boussaguet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris : Presses de Sciences Po, « Références », 2010, p. 556

Publications gouvernementales et institutionnelles

André Michèle. *Conférence de la famille 1998 : la vie quotidienne des familles : rapport à Mme la Ministre de l'emploi et de la solidarité*. Paris : Ministère de l'emploi et de la solidarité, Mai 1998, 58 p.

Gallochat Alain. *L'utilisation des brevets par les entreprises françaises. Rapport d'information*. Paris : Sénat. 9 mai 2001. Disponible sur le site du Sénat : <https://www.senat.fr/rap/r00-377/r00-37776.html>.

44 Callon Michel, Lascoumes Pierre, Barthe Yannick. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Éditions du Seuil, édition révisée, 2001, p. 62 (Point-essais).

Lazerges Christine, Balduyck Jean-Pierre. *Rapport au premier ministre, Mission interministérielle sur la prévention et le traitement de la délinquance des mineurs*. La documentation Française, Collection des rapports officiels, décembre 1998, 448 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
Investissement d'avenir : Valorisation de la recherche. Disponible sur le site : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid51354/valorisation-de-la-recherche.html>.

Ministère des solidarités et de la Santé. Circulaire DIF/DAS/DIV/DPM n° 99-153 du 9 mars 1999 Relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Disponible sur le site internet : <http://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/1999/99-11/a0110762.htm>.

Université Toulouse Jean Jaurès, Cellule de valorisation de la recherche. *La valorisation de la recherche c'est quoi ?* Disponible sur internet : http://www.univ-tlse2.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1297783575371&ID_FICHE=1170169784637.

Université Toulouse Jean Jaurès. *La valorisation c'est quoi ?* <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/recherche/valorisation-de-la-recherche/la-valorisation-c-est-quoi--82374.kjsp?RH=05Valorisation>. Consulté le 10 juillet 2017.

Mémoires et thèses

Garcia Régis. *Du soutien à la parentalité à la pratique d'une citoyenneté concrète. Paradoxes, enjeux et potentialité des Réseaux de Soutien à la Parentalité*. (Mémoire Master 2 d'Administration Économique et Sociale). Université Montpellier 3, Septembre 2015, 181 p.

Clariana Lionel. *Sociologie de la construction préventive du rapport des services de protection de l'enfance aux familles étrangères dans le département de l'Hérault, Approche socio-éducative de la notion de risque de danger dans un contexte sécuritaire* (Thèse de doctorat, sociologie). Montpellier : Université Paul Valéry, 2015, 702 p.

Communications présentées à des congrès ou des conférences

Garcia Régis. *Faire terrain de recherche dans / pour / contre l'institution*. Communication présentée au séminaire doctoral Pascal Nicolas-Le Strat, Laboratoire Experice, Université Paris 8 – Saint-Denis, 3 mars 2017.

Régis Garcia. UNE RECHERCHE À L'ÉPREUVE DE SES TRADUCTIONS – mise en récit d'une recherche-expérimentation dans le cadre d'un dispositif Cifre. Communication colloque Experice, juin 2017, Université Paris 8 – Saint Denis. Septembre 2017

Documents sur internet

Callon Michel, Latour Bruno. Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il ?. Dans: *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs* [en ligne]. Paris : Presses des Mines, 2006. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesmines/1190>>. ISBN : 9782356710239. DOI : 10.4000/books.pressesmines.1190.

Garcia Régis. *Construire un terrain comme négociation d'une commande. Une recherche dans le cadre du dispositif Cifre*. 2017. Disponible sur le site : <http://ecolemutuelle.fabriquesdesociologie.net/author/regis/>.

Blogues et sites internet

ANRT (<http://www.anrt.asso.fr/>).

Commun en recherche (<http://www.commun-en-recherche.org/a-propos/>) Nicolas-Le Strat Pascal.

Fabriques de sociologie (<http://www.fabriquesdesociologie.net/>).

Joffres Sébastien (<http://www.processoc.fr/these-en-projet/>).